

25 Janvier 2022

Maxence GAUTHIER,

Dans le contrat que vous avez signé, nous avions une règle stipulant que tout trouble causées était susceptible d'un licenciement. Nous vous informons de notre décision de vous licencier en raison du trouble objectif au bon fonctionnement de l'entreprise causé par les insultes répétée envers le PDG de l'entreprise mais aussi à vos collègues de travail, notamment l'apprenti codeur.

Votre licenciement a fait l'objet d'une autorisation du ministre du travail en date du 29 Janvier 2022.

À la fin de votre contrat de travail, nous vous adresserons par courrier votre certificat de travail, votre reçu pour solde de tout compte et votre attestation Pôle emploi.

Enfin, vous pouvez faire une demande de précision des motifs du licenciement énoncés dans la présente lettre par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé, dans les 15 jours suivant sa notification. Nous avons la faculté d'y donner suite dans un délai de 15 jours après réception de votre demande. Nous pouvons également prendre l'initiative d'apporter des précisions à ces motifs dans un délai de 15 jours suivant la notification du licenciement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.